

FONDAMENTAUX D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION - Présentiel

Ce parcours de formations traite des techniques de base dans le domaine du bâtiment Tous Corps d'État (TCE) ainsi que des rôles et missions des acteurs de la construction aux différentes étapes du projet de construction.

■ Objectifs opérationnels

- Dialoguer avec les acteurs des différents corps d'état dans chacune des étapes d'un projet de construction
- Utiliser à bon escient le vocabulaire de la construction et des marchés de travaux
- Respecter les contraintes en matière de gestion, organisation juridique et relationnel d'un projet
- Pratiquer un relevé sur site et établir un métré (gros-oeuvre, menuiseries, cloisons, électricité, plomberie, serrurerie)
- Vérifier les devis : quantitatifs, conformité aux descriptifs
- Être vigilant sur les principaux paramètres ayant une influence sur les coûts et les délais d'une opération
- Réceptionner les travaux et contrôler les quantités réalisées, mesurer les écarts
- Conduire la gestion financière des travaux

■ Public Concerné

- Collaborateurs des sociétés d'ingénierie
- Ingénieurs d'Études
- Maîtres d'ouvrage
- Chefs de projets bâtiment
- Chargés d'affaires
- Chargés d'opérations
- Promoteurs immobiliers
- Agents immobiliers
- Responsables de patrimoines immobiliers

🕒 Durée

42.00 Heures

6 Jours

■ Prérequis

Suivre ce parcours technique n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

■ Contenu

PREMIERE PARTIE – 2 jours

PROJET DE CONSTRUCTION

Étapes d'une opération de construction

- Conception d'un projet : programme, étude de faisabilité, études (esquisse, APS, APD)
- Consultation des entreprises : marché public, marché privé
- Phase exécution : délais/pénalités, réception (définition, réserves, conséquences de la réception, les garanties légales (parfait achèvement, bon fonctionnement, décennale)

RESPONSABILITES DES ACTEURS

Rôles, missions et responsabilités des intervenants participant à l'acte de construire

- Maître d'ouvrage
 - Maître d'œuvre
 - Mission OPC
 - Bureau d'études,
 - Bureau de contrôle technique
 - Coordonnateur SPS
 - Titulaire du marché (entreprise, GME)
 - Sous-traitants
- Responsabilités et assurances des constructeurs

GARANTIES ET ASSURANCES

Responsabilités, garanties et assurances des constructeurs

- Types de responsabilités (civile et contractuelle, pénale) et la couverture des risques par l'assurance
- Spécificités de l'assurance-construction

SECONDE PARTIE – 1 jour MÉTRÉ : DEVIS ET TRAVAUX RÉALISÉS

MÉTRÉ : DEVIS ET TRAVAUX RÉALISÉS

Technique du métré

- Méthodologie pour établir un quantitatif
- Présentation d'un devis quantitatif
- Utilisation de trames adaptées au corps d'état (cloisons, menuiseries, revêtements)
- Techniques de présentation des minutes et bordereaux quantitatifs (feuilles normalisées)
- Choix des ouvrages élémentaires : méthodes de quantification
- Ordre d'analyse, de réalisation
- Cohérence indispensable avec le descriptif

Établissement ou contrôle rapide d'un quantitatif

- Logique de résultats par application des ordres de grandeur
- Notions de ratios

Contrôle quantités et prix

- Les devis des entreprises
- Les points flous
- Le prix unitaire – Sous-détail du prix
- Limites des prestations entre corps d'état : l'importance du descriptif, le traitement des interfaces

Contrôle des travaux, vérification des documents présentés par l'entreprise

- L'avant-métré d'étude, les pièces écrites, les plans (y compris plans de détails)
- Contrôle des quantités, des produits et matériaux effectivement mis en œuvre – Méthode détaillée – Méthode rapide : ratios, ordres de grandeur
- Contrôles et attachements contradictoires
- Situations de travaux

TROISIEME PARTIE – 3 jours

DOSSIER TECHNIQUE

Exploitation d'un dossier technique

- Comment organiser une recherche d'information
- Textes de référence : lois, normes
- Pièces constitutives du dossier « marché »
- Pièces écrites : CCAP, CCTP, descriptifs
- Plans : du général au particulier

BASES TECHNIQUES DU BATIMENT

Éléments constitutifs du gros œuvre, du clos et du couvert

- Variétés de sols
- Fondations et soutènements
- Structures : béton, métal, bois
- Murs et planchers
- Enveloppe des bâtiments
- Maçonneries et façades,
- Toitures

Corps d'états architecturaux ou secondaires

- Cloisons
- Doublages thermiques
- Isolants
- Menuiseries intérieures Corps d'états techniques
- EnR
- Plomberie
- ECS
- Climatisation et ventilation, chauffage
- Installations électriques

Voirie et Réseaux Divers (VRD)

- Assainissement, eau, gaz, électricité, éclairage, chaussées et aires diverses

- Conception et réalisation de la VRD :
- Déroulement des travaux

GESTION FINANCIERE

Gestion financière de l'opération

- Établir son budget
- Risques et opportunités financiers
- Corrélations entre avancement de travaux et dérives budgétaires
- Contrôle budgétaire : suivi des TS et des réclamations
- Solde financier de l'opération

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas, d'exercices d'application et de partages d'expériences

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation continue est réalisée en ligne sur la base de questionnaires individuels. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com